

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	25
Votants	27
Quorum	14

**L'an deux mille vingt deux**

Le : 07 novembre

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de **Mme Annick BRUNEL**

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 octobre 2022

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, , Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Françoise BUSALLI, Alain MAISSE.

POUVOIRS : Françoise BUSALLI à Véronique GENEVRIER, Alain MAISSE à Gérard DI FRUSCIA.

SECRETAIRE : Guylaine FAYOLLE.

Délibération n°2022\_11\_07

**OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.**

Depuis le conseil municipal du 19 septembre 2022, sept décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces décisions concernent le foncier.

(2022/45) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 20/09/2022 : vente d'un appartement et de deux garages (copropriété), sur les parcelles cadastrées section E n°1124, E n°1715, E n°1716, E n°1717, E n°1718, E n°1719, E n°1721, E n° 2878 et E n°2877, situées «12 rue Léon Portier, Résidence La Médiévale».

(2022/46) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 21/09/2022 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées (le quart indivis) section E n°1856, E n°1951, E n°1978 et E n°1981, situées lieu-dit «17 Promenade du Canal».

(2022/47) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 30/09/2022 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section E n°1823, E n°2081 et E n°1825 (moitié indivise), situées «9 Promenade du Canal».

(2022/48) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 03/10/2022 : vente d'un terrain, sur la parcelle cadastrée section E n°1954 (division en cours : 600 m<sup>2</sup>), située «33 Promenade du Canal».

(2022/49) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 05/10/2022 : vente d'un dépôt, sur les parcelles cadastrées section E n°685, E n°2807 et E n°2809, situées «Chemin de la Source».

(2022/50) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 18/10/2022 : vente d'une maison, sur la parcelle cadastrée section D n°2678, située «26 rue de Terland».

(2022/51) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 19/10/2022 : vente d'une maison, sur les parcelles cadastrées section D n°2361 et D n°2378 situées «Pré Bourg».

**Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré, prend acte des décisions prises par le Maire.**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 08 novembre 2022  
Le Maire, Annick BRUNEL



La Secrétaire de séance,  
Guylaine FAYOLLE



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :